

en discussion, à l'assurance en cas de maladie et d'accidents, aux lois concernant le travail dans les fabriques, aux affaires financières, au développement de l'instruction commerciale et aux autres matières analogues. Il fit partie des commissions les plus importantes et fut pendant quatre ans président de la commission des finances et membre de la délégation des finances. En 1900, il présida le Conseil des Etats.

Georges Leumann était par ses dispositions naturelles et par son caractère un vrai Thurgovien. Il réunissait dans sa personne tous les traits caractéristiques de ce peuple, il en avait surtout le tempérament allant droit au but, l'esprit clair, distinguant vite les points essentiels, tourné vers les solutions nettes et néanmoins, en dépit de tout son bon sens pratique, ouvert au plus haut et au plus pur enthousiasme patriotique. En Leumann, nous avons encore parmi nous un des représentants de l'idéalisme et des grandes vues politiques qui animaient la génération créatrice de la nouvelle confédération, la génération qui, en des temps plus heureux, a construit notre Etat fédéral sur des fondements si solides que nous avons été capables de traverser les dangers et les ouragans de ces années de guerre sans en être ébranlés, sur des fondements si sûrs que nos autorités et notre peuple y trouveront encore le point d'appui, l'énergie et la ferme volonté qu'il leur faut pour repousser victorieusement les attaques auxquelles la Confédération est actuellement en butte dans les désordres intérieurs qui nous assaillent.

Messieurs et chers collègues, je vous invite à rendre hommage à la mémoire de Georges Leumann, notre défunt collègue, en vous levant de vos sièges.

---

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 23 novembre 1918.)

Sont nommés attachés de légation à titre définitif MM. Jacques de Saussure, Alphonse Zuppinger et Léopold Boissier.

---

L'Etat d'Alagoas est détaché de l'arrondissement consulaire de Bahia et rattaché à l'arrondissement consulaire de Pernambouc.

Dans le budget pour 1919, office fédéral des assurances sociales, un article de fr. 1.000.000 est inscrit aux dépenses à titre de subvention extraordinaire aux caisses-maladie reconnues pour les suites de l'épidémie de grippe. En revanche, aux recettes, le prélèvement de fr. 5.000.000 sur le fonds fédéral des assurances est élevé à fr. 6.000.000.

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

1° au canton d'*Unterwald-le-haut*, 15 % des frais d'assainissement d'une surface de 67 ha. à l'Aaried, commune de Giswil (devis : fr. 160.000; maximum : fr. 24.000);

2° au canton d'*Argovie*, 30 % des frais d'assainissement d'une surface de 23 ha. à « Thal », commune de Hirschtal (devis : fr. 64.000; maximum : fr. 19.200);

3° au canton du *Tessin*, 70% et 50% des frais de travaux de défense contre les avalanches et de reboisement sur les alpes de Canigioli et de Pozzo, commune de Mezzovico-Vira, par la ville de Lugano (devis : fr. 200.000; maximum : fr. 130.000).

(Du 26 novembre 1918.)

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

I. au canton de *St-Gall* :

- a. 70 % des frais de l'assainissement des Langstücke, commune d'Oberriet (devis : fr. 33.000; maximum : fr. 23.100);
- b. 70 % des frais de l'assainissement du Schlittlertobel, communes d'Eichberg et d'Altstätten (devis : fr. 20.000; maximum : fr. 14.000);

II. au canton de *Vaud* : 25 % des frais d'améliorations du sol dans les communes de Curtilles, Prévonnoloup et l'Hongrin (devis : fr. 183.000; maximum : fr. 45.750).

(Du 29 novembre 1918.)

Un subside fédéral du 20 % des frais d'exécution, devisés à 64.000 francs, soit 12.800 francs au maximum, est accordé au canton du Valais en faveur de l'assainissement du domaine des Lévaux, commune de Vevey.

(Du 2 décembre 1918.)

Les nominations complémentaires suivantes ont été faites dans les commissions des examens fédéraux de médecine :

Siège de Berne : suppléant de la commission des examens professionnels de médecins : M. le Dr Rodolphe de Feltenberg, professeur agrégé à Berne;

Siège à Zurich : membre de la commission des examens professionnels des médecins, en remplacement de M. le professeur Dr Sauerbruch, démissionnaire : M. le Dr Paul Clairmont, professeur de chirurgie, à Zurich.

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Vaud les subventions suivantes :

- a. 25 % des frais d'assainissement d'une surface de 40,5 ha. sur la rive droite du Buron, commune d'Yverdon (devis : fr. 70.000; maximum : fr. 17.500);
- b. 25 % des frais de la construction d'un chemin à Rances (devis : fr. 32.000; maximum : fr. 8000).

## NOMINATIONS

(Du 26 novembre 1918.)

*Département militaire.*

- a. Topographe de II<sup>e</sup> classe et remplaçant du chef du bureau des cartes de tir pour les fortifications de Thoune : M. Hugo Sturzenegger, de Reute (Appenzell-Rh. ext.), topographe de III<sup>e</sup> classe à ce bureau;
- b. Topographe de III<sup>e</sup> classe au bureau des cartes de tir : M. Henri Egolf, ingénieur, de Zurich, employé à ce bureau.

Commis de I<sup>re</sup> classe au bureau des fortifications du St-Gothard : le lieutenant Walter Maurer, de Bâle, aspirant-instructeur des troupes de forteresse, à Andermatt.

Adjoint de la section pour les munitions du service technique militaire : M. le Dr Walter Schmutz, chimiste, d'Épatingen (Bâle-campagne), à Mels.

Chimiste à la même section : M. Jules Schieb, chimiste, de Montreux, à Thoune.

(Du 29 novembre 1918.)

*Département politique.*

*Division des affaires étrangères.*

Secrétaire de II<sup>e</sup> classe : M. François Otto Bischof, de Grub-Eggersriet (St-Gall), fonctionnaire de la division de l'économie industrielle de guerre.

---

(Du 2 décembre 1918.)

*Département politique.*

*Division des affaires étrangères.*

Commis de II<sup>e</sup> classe : MM. Brügger, Hans, de Frutigen (Berne); Dahinden, Max, de Flühli (Lucerne); Borgeaud, Henri, de Morrens (Vaud); Flügel, Robert, de Röthenbach (Berne); Hilfiker, Paul, de Safenwil (Argovie), et Lörtscher, Oscar, de Spiez (Berne),

tous employés auxiliaires à la division des affaires étrangères.

---

---

## PUBLICATIONS

DES

**DÉPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS**

**DE LA CONFÉDÉRATION**

---

### CIRCULAIRE

de

l'office fédéral de l'alimentation aux gouvernements cantonaux concernant le ravitaillement en lait.

(Du 23 novembre 1918.)

---

Messieurs,

Nous arrivons à la période la plus critique de notre *ravitaillement en lait*, due à la diminution des réserves de fourrages.

Quoique nous ayons suspendu la fabrication du lait condensé depuis le 1<sup>er</sup> novembre et bien que les fédérations

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| In                  | Bundesblatt      |
| Dans                | Feuille fédérale |
| In                  | Foglio federale  |
| Jahr                | 1918             |
| Année               |                  |
| Anno                |                  |
| Band                | 5                |
| Volume              |                  |
| Volume              |                  |
| Heft                | 50               |
| Cahier              |                  |
| Numero              |                  |
| Geschäftsnummer     | ---              |
| Numéro d'affaire    |                  |
| Numero dell'oggetto |                  |
| Datum               | 04.12.1918       |
| Date                |                  |
| Data                |                  |
| Seite               | 337-340          |
| Page                |                  |
| Pagina              |                  |
| Ref. No             | 10 081 841       |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.